



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation
(WP.6)**Trente-deuxième session
Genève, 7-9 novembre 2022**Rapport du Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation
sur les travaux de sa trente-deuxième session****I. Introduction**

1. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a tenu sa trente-deuxième session de l'après-midi du 7 au 9 novembre 2022 au Palais des Nations, à Genève. Un lien virtuel vers la réunion avait été mis à disposition pour permettre à certains participants d'écouter la session.
2. Des experts des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants y ont participé : Allemagne, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Espagne, Fédération de Russie, Irlande, Macédoine du Nord, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Tchéquie, Tadjikistan et Türkiye. Des représentant(e)s de l'Union européenne étaient également présent(e)s, ainsi que des experts des États non-membres de la CEE suivants : Bénin, Bolivie, Égypte, Gabon, Maroc, Maurice, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Panama, Seychelles, Thaïlande et Togo.
3. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après ont participé à la session : Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP), Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes ont participé aux travaux : Organisation africaine de normalisation (ORAN), American Society of Mechanical Engineers (ASME), Bureau international des poids et mesures (BIPM), Commission économique eurasienne, European Accreditation (EA), Comité européen de normalisation (CEN), Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Commission électrotechnique internationale (CEI), Organisation internationale de métrologie légale (OIML), Organisation internationale de normalisation (ISO), Centre du commerce international (ITC), Réseau Normalisation et Francophonie (RNF), Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (SMIIC) et Organisation mondiale du commerce (OMC).



4. Parmi les observateurs présents à l'invitation du secrétariat figuraient des représentants d'entreprises du secteur privé, d'associations, d'universités et d'organisations de la société civile de diverses régions de l'ONU.

5. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a ouvert la réunion en remerciant le Bureau, les experts et le secrétariat pour le travail accompli jusqu'à la présente session. Elle s'est notamment félicitée du travail effectué en ce qui concernait le mandat du Groupe de travail et la hiérarchisation de ses activités en vue d'assurer que le Groupe conserve toute sa pertinence. Elle a également souligné les avantages du retour aux réunions en présentiel et s'est félicitée des efforts déployés afin de renforcer la cohésion du Groupe de travail au moyen des réunions du Forum en juin. La Directrice a constaté avec appréciation la bonne intégration de l'économie circulaire dans le programme de travail du Groupe de travail, ainsi que les réunions et les produits sur le sujet, conformément aux décisions prises par la CEE à sa soixante-neuvième session (avril 2021). Elle a également fait référence à la soixante-dixième session de la Commission (prévue en avril 2023) et au thème des transformations numérique et verte pour le développement durable et a dit attendre avec impatience les travaux du Groupe de travail sur ce sujet. Elle a également noté les autres travaux importants sur lesquels travaillait le Groupe, notamment les normes tenant compte des questions de genre, y compris la décision relative à la nouvelle Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre. Elle a appelé les États membres à soutenir le secrétariat pour mobiliser des ressources extrabudgétaires afin d'intensifier les activités conformément aux axes de travail, de pointe et bien établis, du Groupe de travail, à son programme de travail et à son mandat.

6. La Présidente du Groupe de travail a souhaité la bienvenue aux représentants à la trente-deuxième session annuelle. Elle a remercié toutes les délégations et les experts pour les réalisations récentes et la poursuite des travaux malgré les nombreuses contraintes imposées durant la pandémie. Elle a fait part des travaux internes du Bureau visant à rationaliser les activités au sein du Groupe de travail afin d'accroître sa participation à la coopération en matière de réglementation et de déterminer les domaines importants dans lesquels le Groupe pourrait apporter une contribution et soutenir ses parties prenantes. Elle a souligné l'importance des travaux et activités liés aux domaines et groupes thématiques. Elle a aussi souligné qu'il était important de se concentrer sur des infrastructures de qualité, a évoqué le succès de la manifestation de présession organisée le 7 novembre sur le thème « Back to Basics » (« Retour aux fondamentaux ») et a exprimé sa reconnaissance au Bureau, aux experts et aux intervenants. Elle a également souligné l'importance de l'instance que constituait le Groupe de travail pour les réunions en présentiel et les manifestations destinées à l'échange d'informations afin de créer une véritable valeur ajoutée dans les différents domaines thématiques.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

7. Le secrétariat a informé les participants à la session annuelle que l'ordre du jour provisoire (ECE/CTCS/WP.6/2022/1) avait été modifié et a présenté l'ordre du jour provisoire révisé publié sous la cote ECE/CTCS/WP.6/2022/1/Rev.1.

8. **Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour révisé de sa trente-deuxième session, tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/1/Rev.1 (décision 1)**

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

9. Le mandat du Vice-Président, M. Chloupek, prenait fin lors de la présente session ; la Présidente et les États membres l'ont remercié pour sa participation active au sein du Groupe de travail. Le mandat du Groupe prévoyant un président et deux vice-présidents, et les mandats de la Présidente actuelle et des deux Vice-Présidents restants courant jusqu'à la trente-troisième session annuelle, une élection n'était donc pas nécessaire lors de la présente réunion et ce point de l'ordre du jour a été reporté à la trente-troisième session.

IV. Questions découlant d'autres activités (point 3 de l'ordre du jour)

10. Le Chef par intérim de la Section de l'accès aux marchés a mis en évidence les principaux faits nouveaux concernant le Comité directeur des capacités et des normes commerciales, organe de tutelle du Groupe de travail, et la CEE. Le Comité directeur avait tenu sa session les 27 et 28 juin 2022 et approuvé, à cette occasion, le programme de travail du Groupe de travail pour 2022, tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2021/10. Il avait également approuvé la *Recommandation P révisée sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation* figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2020/11 et la *Recommandation V sur la prise en compte du risque de non-conformité des produits dans le cadre du commerce international* figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2021/5.

11. La prorogation pour une période de deux ans des trois sous-groupes du Groupe de travail avait été approuvée, à savoir celle du Groupe consultatif sur la surveillance des marchés (MARS), celle de l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires (START) et celle du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation (GRM), comme indiqué dans les annexes du document ECE/CTCS/WP.6/2021/10. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales avait également approuvé la création d'une Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre (ECE/CTCS/WP.6/2021/2/Add.1) ; cette décision avait été approuvée par le Comité exécutif de la CEE à sa 124^e réunion dans la décision ECE/EX/2022/L.13. Ces mesures concluaient la mise en œuvre de la deuxième recommandation formulée dans le document ECE/CTCS/WP.6/2019/4.

12. Le Chef par intérim de la Section de l'accès aux marchés a également rendu compte des grandes priorités de la CEE et de la décision de celle-ci de redoubler d'efforts pour promouvoir l'adoption de modèles économiques circulaires et l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment en intégrant ces concepts dans ses programmes de travail sectoriels pertinents, selon qu'il conviendrait. Il a indiqué que lors de la 119^e réunion du Comité exécutif de la CEE, il avait été convenu que le thème proposé pour le segment de haut niveau de la session de la Commission de 2023 serait « les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE ».

13. La Présidente du Groupe de travail a présenté le rapport du Bureau tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/INF.1. Elle a souligné que les organismes de normalisation, pour s'attaquer aux obstacles au commerce, devaient tenir compte non seulement de la justification scientifique des objectifs en matière de sécurité et d'environnement mais aussi des engagements prévus par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et d'une multitude d'aspects liés à la transition numérique. Elle a souligné l'importance des infrastructures de qualité dans ce contexte et les avantages qu'elles pouvaient apporter. Elle a évoqué les mesures prises l'année précédente pour rationaliser et renforcer les activités du Groupe de travail en faveur d'infrastructures de qualité. Elle a indiqué que, au cours de la période écoulée, il y avait eu quatre réunions du Bureau, huit réunions de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, cinq réunions du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, trois réunions de l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires et une réunion du Groupe consultatif de la surveillance des marchés, et que huit articles avaient été publiés par la CEE sur des sujets traités par le Groupe de travail.

14. **Le Groupe de travail a pris note du rapport du Bureau publié sous la cote ECE/CTCS/WP.6/2022/INF.1 et du rapport du secrétariat. Il a demandé au Bureau et au secrétariat de continuer à rendre compte chaque année de ces activités (décision 2).**

V. Groupe consultatif de la surveillance des marchés (point 4 de l'ordre du jour)

15. La secrétaire du Groupe de travail a présenté, au nom de la Présidente du Groupe consultatif de la surveillance des marchés, les résultats de la vingtième réunion annuelle du

Groupe consultatif tels qu'ils figurent dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/3. M^{me} Vera Despotović avait été réélue Présidente du Groupe consultatif pour une période de deux ans. Conformément au programme de travail du Groupe de travail (ECE/CTCS/WP.6/2021/10, par. 11 b) et c)), la réunion annuelle du Groupe consultatif s'était concentrée sur un échange de pratiques optimales en matière de surveillance des marchés, grâce aux exemples de WorkSafe New Zealand, du Swedish Board for Accreditation and Conformity Assessment (SWEDAC), de l'Agence finlandaise des transports et des communications (TRAFICOM) et de l'Initiative sectorielle de l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires concernant les équipements utilisés en milieu explosif. L'Organisation mondiale des douanes (OMD) avait fait part de ses expériences de coopération entre des bureaux des douanes et des organismes de surveillance des marchés.

16. Dans la période à venir, le Groupe consultatif de la surveillance des marchés proposait d'examiner les meilleures pratiques en matière de surveillance du marché des marchandises de contrefaçon en vue d'une éventuelle mise à jour de la *Recommandation M de 2007 sur l'utilisation de la surveillance des marchés comme moyen complémentaire de protéger les consommateurs et les utilisateurs des marchandises de contrefaçon*. Il prévoyait également de réviser la *Recommandation N sur le renforcement de l'efficacité des politiques de surveillance des marchés* en vue de l'actualiser avec des liens relatifs à la transition numérique et à la durabilité.

17. Le Groupe de travail a adopté le rapport du Groupe consultatif de la surveillance des marchés (MARS) tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/3). Il a demandé au Groupe consultatif de continuer à rendre compte chaque année de ses activités (décision 3).

18. Le Groupe consultatif avait également achevé la révision du *Glossaire de termes relatifs à la surveillance du marché*, tel que présenté dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/4. Ce glossaire multilingue avait été actualisé afin d'y ajouter des termes récents et de modifier des termes qui avaient évolué. Dans la période à venir, les experts prévoyaient d'élaborer un guide pour préciser certains termes du glossaire. Il était également à espérer que ce glossaire puisse être présenté dans d'autres langues et qu'il pourrait finalement être transformé en outil en ligne. Une version espagnole était en voie de parachèvement.

19. Le Groupe de travail a adopté le *Glossaire de termes relatifs à la surveillance du marché* révisé tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/4 et a encouragé les États membres à fournir un financement extrabudgétaire afin de le rendre disponible au moyen d'une base de données électronique (décision 4).

VI. Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation (point 5 de l'ordre du jour)

20. Le Co-Coordinateur du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a présenté, au nom du Président du Groupe, les résultats des réunions de celui-ci figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/5. Il a indiqué que le mandat de M. Stephan Naundorf en tant que Président du Groupe d'experts avait été renouvelé pour une période de deux ans. Il a également fait part de la mise au point de la version définitive du guide intitulé « *Managing Risk for Post-Pandemic Trade: Guide for Border Regulatory Agencies* » (Gestion des risques dans le commerce après la pandémie : Guide à l'intention des organismes chargés de la réglementation aux frontières), qui avait été élaboré en collaboration avec le Centre du commerce international (voir ECE/CTCS/WP.6/2021/INF.1).

21. Au cours de la période à venir, le Groupe d'experts prévoyait de mettre à jour les objectifs réglementaires communs sur la cybersécurité en coopération avec la Commission électrotechnique internationale et de faire progresser les travaux dans le domaine du guichet unique du CEFAC-ONU sur une interface pour l'application de la gestion intégrée du risque au guichet unique. Le Groupe d'experts prévoyait aussi de mener une enquête sur

l'application, durant la pandémie de COVID-19, des principes de gestion de crise décrits dans la *Recommandation P sur la gestion du risque dans les systèmes de réglementation*.

22. **Le Groupe de travail a adopté le rapport du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/5. Il a demandé au Groupe d'experts de continuer à rendre compte chaque année de ses activités (décision 5).**

23. L'un des principaux résultats obtenus au cours de cette période avait été la révision de la *Recommandation T sur les normes et règlements à l'appui du développement durable*, figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/6. Cette révision tendait notamment à concevoir des cadres réglementaires appuyant l'application des principes de l'économie circulaire tout en préservant les niveaux de sécurité actuels. Elle allait dans le sens de l'économie circulaire et d'une utilisation durable des ressources naturelles, conformément aux décisions prises par la CEE à sa soixante-neuvième session, en avril 2021, et en accord avec le thème de la table ronde tenue lors de la trente et unième session annuelle du Groupe de travail.

24. **Les États membres ont approuvé la nouvelle *Recommandation T sur les normes et règlements à l'appui du développement durable*, telle qu'énoncée dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/6, en considération du thème de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe. Ils ont chargé le secrétariat de rendre compte de son application. Ils ont engagé la communauté des donateurs à mobiliser des ressources pour des projets de renforcement des capacités visant à aider les États membres à la mettre en pratique (décision 6).**

VII. Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires (point 6 de l'ordre du jour)

25. La secrétaire du Groupe de travail a présenté, au nom du Président de l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires, les activités de l'Équipe spéciale telles qu'énoncées dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/7. M. Sergey Kuzmin avait été élu Président de l'Équipe spéciale pour une période de deux ans. L'Équipe spéciale mettait en œuvre la *Recommandation L relative au Modèle international de coopération transnationale en matière de réglementation élaboré à partir de bonnes pratiques* au moyen d'initiatives sur des sujets importants pour la coopération en matière de réglementation. L'Initiative sectorielle relative aux équipements utilisés en milieu explosif et l'Initiative sectorielle relative à la sécurité des conduites d'hydrocarbures avaient été considérablement entravées par les restrictions entraînées par la pandémie de COVID-19.

26. Pour la période à venir, les responsables de l'Initiative sectorielle relative aux équipements utilisés en milieu explosif prévoyaient de vérifier que le Cadre réglementaire commun tel qu'énoncé dans le document ECE/TRADE/391 restait pertinent, compte tenu notamment des mesures qui continuaient d'être prises en matière de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique. Les responsables de l'Initiative sectorielle relative à la sécurité des conduites d'hydrocarbures prévoyaient d'élaborer une recommandation visant à garantir la sécurité des conduites d'hydrocarbures transfrontières pour le transport de l'hydrogène. Ils proposaient également d'organiser une réunion au début du printemps 2023 pour réunir les parties prenantes sur ce sujet.

27. Dans le cadre de l'Initiative sur la formation en matière de normalisation (START-Ed), il était proposé de créer un réseau de points de contact comprenant des experts représentant le monde universitaire (professeurs, chercheurs, institutions), les organismes de normalisation et les États membres qui souhaitaient inclure la normalisation dans leurs programmes de formation et partager leurs expériences et les contenus de leurs programmes. Ces mesures faisaient suite à la deuxième recommandation énoncée dans le document ECE/CTCS/WP.6/2019/4. Le groupe chargé de l'Initiative START-Ed avait également élaboré un nouveau module intitulé « Introduction des questions relatives à la normalisation dans les programmes d'enseignement », assorti d'une proposition de programme type sur la

normalisation dans le document ECE/TRADE/C/WP.6/2012/6 portant sur les questions environnementales liées aux normes. Le réseau de points de contact et le nouveau module du programme type étaient tous deux présentés dans les annexes du document ECE/CTCS/WP.6/2022/7.

28. Des participants ont demandé que cette information, ainsi que des renseignements sur les possibilités de collaborer avec d'autres universités sur ce sujet soient diffusés plus largement. Un participant a fait observer que la Chine était bien avancée dans ce domaine et qu'elle pourrait éventuellement être invitée à présenter ses travaux.

29. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les initiatives sectorielles tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/7. Il a approuvé le mandat du réseau de points de contact START-Ed, tel qu'il figure à l'annexe I, ainsi que le nouveau module sur les questions environnementales liées aux normes, tel qu'énoncé à l'annexe II. Il a demandé à l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires (équipe START) et à l'Initiative sur la formation en matière de normalisation (groupe START-Ed) de continuer à rendre compte chaque année de leurs activités (décision 7).

30. Le Cadre réglementaire commun pour les équipements utilisés en milieu explosif avait été élaboré et parachevé en 2019. Il s'agissait d'une version actualisée du document original de 2011 (ECE/TRADE/391). Cette deuxième édition apportait des changements importants, prévoyant notamment la participation à des examens d'aptitude, des organismes d'évaluation de la conformité indépendants pour faciliter la surveillance des marchés, des services de certification et la mise à jour des normes les plus récentes de la Commission électrotechnique internationale.

31. Le Groupe de travail a pris note de la version actualisée du *Cadre réglementaire commun pour les équipements utilisés en milieu explosif* (ECE/CTCS/WP.6/2022/INF.4) (décision 8).

VIII. Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre (point 7 de l'ordre du jour)

32. Au nom de la direction de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, la responsable de l'équipe de projet 2 de l'Initiative, qui travaillait sur la méthode d'évaluation et d'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, a présenté le rapport figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/8. Une enquête sur les plans d'action pour l'égalité des sexes, la formation et la recherche avait été achevée au début de la période. Elle avait révélé que moins de la moitié des institutions interrogées avaient réalisé des plans d'action et que la majorité d'entre elles n'avaient pas mis en place de processus pour évaluer les incidences sur l'égalité des sexes de leurs normes actuelles ou futures, en dépit de l'établissement quasi systématique de coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes. Ces résultats montraient qu'il était nécessaire de renforcer les capacités dans le domaine de la prise en compte des questions de genre. Elle a également indiqué que la *Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre* comptait désormais 79 signataires.

33. Elle a brièvement présenté le document ECE/CTCS/WP.6/2022/INF.5, dans lequel est soulignée l'importance du terme *gender-responsive* (« tenant compte des questions de genre »). Les travaux du Groupe de travail visaient à aller bien au-delà de la simple sensibilisation, ce qu'impliquait le terme *gender-sensitive* (« sensible aux questions de genre »). La prise en compte de la dimension de genre impliquait de prendre des mesures pour lutter contre les inégalités entre les sexes, ce qui était clairement l'objectif de la *Recommandation U sur les normes tenant compte des questions de genre*, de la *Déclaration*, de l'enquête sur les plans d'action pour l'égalité des sexes et de l'appui au renforcement des capacités. Le Bureau du Groupe de travail et la direction de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre estimaient important de confirmer une nouvelle fois que « tenant compte des questions de genre » était l'expression appropriée pour décrire leurs travaux.

34. En ce qui concernait la période à venir, l'Initiative se transformerait en Équipe de spécialistes lors de sa prochaine réunion, prévue en décembre 2022 et élirait son président et ses vice-présidents. Elle établissait actuellement un référentiel des meilleures pratiques en matière de plans d'action pour l'égalité des sexes¹ dans l'objectif d'élaborer des orientations supplémentaires sur le sujet et de contribuer au renforcement des capacités.

35. La délégation du Royaume-Uni a rappelé qu'il était important d'intégrer les travaux de l'Initiative dans les travaux normatifs de la CEE et a encouragé les autres sous-groupes à inclure dans leurs travaux l'établissement de rapports tenant compte des questions de genre.

36. **Le Groupe de travail a adopté le rapport sur les activités menées dans le cadre de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/8. Il a invité les États membres à engager un dialogue avec les organismes de normalisation relevant de leur autorité en vue de les inciter à signer la Déclaration de la Commission économique pour l'Europe sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre. Il a en outre invité les États membres à envisager de financer les travaux de suivi, en particulier le renforcement des capacités aux fins de l'élaboration de plans d'action pour l'égalité des sexes. Enfin, il a demandé au secrétariat de poursuivre ses efforts de sensibilisation et de lui rendre compte à sa session suivante des activités qu'il aurait menées (décision 9).**

37. **Le Groupe de travail a pris note de l'approbation du Comité directeur des capacités et des normes commerciales et du Comité exécutif de la CEE concernant le lancement de l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre. Il a encouragé les États membres à désigner des experts pour participer aux travaux de cette Équipe de spécialistes (décision 10).**

38. La responsable de l'équipe de projet 2 de l'Initiative a également rendu compte des *Lignes directrices concernant l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre*, qui figurent dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/9. Elle a mentionné qu'il s'agissait d'une publication précise et pratique qui porte sur le besoin fondamental de normes tenant compte des questions de genre, le recrutement et le maintien de femmes au sein des comités techniques, l'organisation de réunions équilibrées et inclusives et la mise en place de méthodes visant à garantir que les normes tiennent compte des questions de genre.

39. **Le Groupe de travail a pris note des *Lignes directrices concernant l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre* figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/9 (décision 11).**

IX. Rapport sur le renforcement des capacités (point 8 a) de l'ordre du jour)

40. Le secrétariat de la CEE menait depuis juillet 2019 un projet sur l'amélioration de l'utilisation et de l'adoption de normes visant à promouvoir le développement durable, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, grâce aux contributions du Fonds allemand de coopération, par l'intermédiaire du Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB). Ces travaux avaient été achevés le 30 août 2022. Le rapport d'activité figurait dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/10. La secrétaire du Groupe de travail a présenté les produits finaux, qui comprenaient notamment :

- Une plateforme actualisée de cartographie des normes de la CEE², qui avait été enrichie de plus de 21 000 normes émanant des principaux organismes internationaux de normalisation mises en correspondance avec tous les objectifs de développement durable (ODD), 64 études de cas montrant la manière dont des normes contribuaient à la réalisation d'ODD, et une douzaine de commentaires d'experts appartenant aux principaux organismes de normalisation qui expliquaient l'importance de ce travail ;

¹ Voir à l'adresse suivante : <https://unece.org/gender-action-plan-repository>.

² Voir à l'adresse suivante : <https://standards4sdgs.unece.org/>.

- Trois publications élaborées au cours de la période considérée : i) *Lignes directrices concernant l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre* (ECE/CTCS/WP.6/2022/9) ; ii) *Support de formation relatif aux normes tenant compte des questions de genre* (ECE/CTCS/WP.6/2022/INF.2) ; et iii) *Support de formation relatif aux normes au service des objectifs de développement durable* (ECE/CTCS/WP.6/2022/INF.3) ;
- Plusieurs vidéos de sensibilisation³ créées par les signataires de la *Déclaration sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre*, expliquant les raisons pour lesquelles ils étaient devenus signataires et l'importance de prendre des mesures spéciales en matière de genre ;
- Une plateforme d'apprentissage en ligne appelée LearnQI⁴, qui avait été lancée avec quatre cours d'autoformation sur la gestion des risques, l'évaluation de la conformité, la surveillance des marchés et les normes tenant compte des questions de genre, disponibles dès maintenant en anglais et qui le seraient bientôt en arabe, en chinois, en espagnole, en français et en russe ;
- Des ateliers de renforcement des capacités consacrés aux normes au service des objectifs de développement durable et aux normes tenant compte des questions de genre⁵, qui s'étaient tenus le 26 avril 2022 (en anglais avec interprétation en russe), le 27 avril 2022 (en anglais), le 3 mai 2022 (en anglais) et le 4 mai 2022 (en français) ;
- Une manifestation finale de haut niveau, qui avait eu lieu dans le cadre du projet, le 1^{er} juin 2022, sous le titre « Normes tenant compte des questions de genre : sensibiliser les organismes de normalisation à la contribution des normes au développement durable et à l'égalité des sexes »⁶ ;
- Une vidéo animée encourageant l'équilibre entre les sexes au sein des comités techniques⁷.

41. Un projet de suivi axé sur les activités de renforcement des capacités et visant à améliorer la plateforme LearnQI avait été élaboré et était actuellement à la recherche de financement.

42. **Le Groupe de travail a pris note du rapport sur le projet figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/10 et a remercié le Gouvernement allemand et le Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB) pour leur généreuse contribution (décision 12).**

X. Mandat du Groupe de travail (point 8 b) de l'ordre du jour)

43. Le rapport sur l'évaluation de *l'appui apporté par la CEE à l'avancement des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation* (ECE/CTCS/WP.6/2019/4) recommandait de revoir et d'actualiser le mandat du Groupe de travail conformément aux *Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE* (ECE/EX/1). À la trente et unième session, le Bureau avait été chargé d'effectuer cette révision et cette actualisation (décision 15). Le Président a souligné que beaucoup de temps avait été consacré à élaborer un descriptif de mission incontestable et à s'assurer l'adhésion des sous-groupes du Groupe de travail.

44. **Le Groupe de travail a adopté son mandat révisé tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/11 et a demandé qu'il soit soumis à la session suivante du Comité directeur des capacités et des normes commerciales pour approbation, selon qu'il conviendrait (décision 13).**

³ Voir à l'adresse électronique https://www.youtube.com/playlist?list=PL4iZR0KyjSQ9qBPejBhcfk_eHcF9M6r3.

⁴ Voir à l'adresse électronique <https://learnqi.unece.org/>.

⁵ Voir à l'adresse électronique <https://unece.org/info/Trade/WP.6-Meetings/events/366923>.

⁶ Voir à l'adresse électronique <https://unece.org/info/Trade/WP.6-Meetings/events/366556>.

⁷ Voir à l'adresse électronique <https://www.youtube.com/watch?v=45IK9shq83k>.

XI. Programme de travail pour 2023 (point 8 c) de l'ordre du jour)

45. Chaque année, le Groupe de travail établissait un programme de travail englobant les activités de la période à venir. Le programme de travail pour 2023, qui figurait dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/12, détaillait les travaux prévus par chacun des sous-groupes et fournissait quelques explications sur la pertinence de chacun des domaines de travail par rapport à l'objectif général du Groupe de travail. La Présidente a souligné que ce programme de travail intégrait des éléments des objectifs de développement durable, de l'économie circulaire, de la transition numérique et de la réduction des risques liés aux catastrophes, qui contribuaient tous à des thèmes transversaux de l'ONU que les groupes de travail devaient prendre en considération.

46. **Le Groupe de travail a adopté son programme de travail pour 2023 tel qu'il figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/12 (décision 14).**

XII. Activités d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail (point 8 d) de l'ordre du jour)

47. La représentante de l'ISO a indiqué qu'en 2022, l'ISO avait créé un Groupe de la durabilité chargé de poursuivre l'élaboration et la promotion des normes internationales en tant qu'outils efficaces permettant d'aider les gouvernements, les secteurs industriels et les consommateurs à relever les défis mondiaux les plus urgents. L'une des réussites du Groupe était la publication de principes directeurs pour la neutralité carbone, qui seraient lancés le 11 novembre 2022. Elle a également indiqué que l'ISO avait ouvert sa réunion annuelle à d'autres partenaires et au grand public dans le but de guider la collaboration et de trouver des solutions communes.

48. La représentante de la CEI a présenté les activités que celle-ci avait menées en matière de normes tenant compte des questions de genre. La CEI s'engageait à aider à sensibiliser ses comités nationaux et ses parties prenantes à la valeur de la diversité des genres, et cherchait dans tous ses travaux à atteindre les cibles des objectifs de développement durable, y compris l'ODD 5. Elle a présenté le Groupe consultatif stratégique conjoint de l'ISO et de la CEI sur les normes tenant compte des questions de genre.

49. Une question a été posée sur le rôle que les femmes jouaient au sein de la CEI et des comités techniques. Il ne s'agissait pas seulement d'une question de comparaison de salaires ou de nombre de femmes présentes, mais également de savoir quelles fonctions remplissaient les femmes concernées (c'est-à-dire s'il s'agissait d'une fonction d'appui administratif ou d'une fonction de direction). Il existait au sein de la CEI une évolution marquée vers une augmentation du nombre de femmes cadres à des postes importants. La composition de la CEI était déterminée par les experts nommés par les pays, et elle restait encore à dominante masculine. La CEI constatait la transition et avait mené des campagnes de sensibilisation afin de s'assurer que les voix des femmes soient entendues lorsqu'elles participaient.

50. La représentante du Centre du commerce international (ITC) a donné un aperçu des travaux du Centre dans les domaines de la gestion des risques et de la facilitation du commerce tenant compte des questions de genre. L'ITC et la CEE avaient élaboré et lancé en août 2022 un guide sur la gestion intégrée des risques, boîte à outils novatrice à l'intention des décideurs politiques, des organismes de contrôle des frontières et des entreprises qui leur permet de penser et d'agir de manière coordonnée aux frontières. L'ITC appliquait déjà les principes et stratégies décrits dans ce guide dans ses interventions de gestion des risques en Jordanie, au Pakistan, aux Philippines et au Sri Lanka, pour aider ces pays à améliorer leurs systèmes actuels de gestion des risques. La représentante a également présenté les interventions de l'ITC visant à créer un environnement favorable aux femmes aux frontières, notamment dans la région de l'Asie centrale, où plus de 550 membres des services responsables des contrôles aux frontières et 300 cheffes d'entreprise avaient été formés aux

pratiques de facilitation du commerce tenant compte des questions de genre. Elle a également salué les travaux de la CEE sur les normes tenant compte des questions de genre, qui constituaient un autre domaine important pour l'autonomisation économique des femmes.

51. Une question a été posée sur le contenu de la formation fournie pour aider les cheffes d'entreprise. La représentante de l'ITC a expliqué qu'il existait deux types de formations : la première était destinée aux bureaux des douanes et aux organismes de contrôle des frontières, et des cheffes d'entreprise y étaient également invitées à exposer leurs difficultés, et la seconde était entièrement consacrée aux cheffes d'entreprise. Cette dernière formation fournissait de nombreuses informations sur les savoir-faire commerciaux afin que les femmes comprennent quelles étaient les conditions requises pour exporter leurs produits et connaissent leurs droits. Il était arrivé que leurs marchandises soient bloquées à la frontière pour des raisons légitimes qu'elles devaient comprendre, mais elles devaient aussi savoir quand il n'existait pas de raison légitime afin de pouvoir défendre leurs droits.

52. La représentante de la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises (DG GROW) de la Commission européenne a présenté la stratégie de la Commission en matière de normalisation. Cette initiative visait à remédier aux difficultés auxquelles était confronté le système européen de normalisation et à améliorer celui-ci. Elle répondait à la nécessité d'être plus affirmé et plus stratégique au niveau international et cherchait à mieux répondre aux besoins de normalisation découlant de la transformation verte et numérique de l'écosystème industriel de l'Union européenne et à inscrire les valeurs démocratiques dans les applications technologiques. La représentante a présenté les cinq principales séries de mesures de cette stratégie :

- Anticiper, hiérarchiser et répondre aux besoins en matière de normalisation dans les domaines stratégiques ;
- Améliorer la gouvernance et l'intégrité du système européen de normalisation ;
- Renforcer la prééminence de l'Europe dans le domaine des normes mondiales ;
- Soutenir l'innovation ;
- Former la nouvelle génération d'experts en normalisation.

53. Concernant les programmes de formation en matière de normalisation, la question a été posée de savoir si la Commission européenne avait l'intention d'élaborer des supports de ce genre et si elle pouvait envisager d'utiliser les supports élaborés par le Groupe de travail dans le cadre de son initiative de formation en matière de normalisation. La représentante de la DG GROW a répondu que la Commission avait demandé à l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI) d'élaborer des supports d'enseignement relatifs à la normalisation, mais qu'elle serait disposée à prendre en considération les supports du Groupe de travail ; cette question serait portée à l'attention des collègues concernés.

54. La représentante d'ONU-Femmes a souligné que la voie suivie actuellement ne permettrait pas d'atteindre l'ODD 5 et a noté qu'au rythme actuel de progrès, il faudra jusqu'à 286 ans pour rattraper le retard (en matière de protection juridique et de suppression des lois discriminatoires). Le manque de données de qualité entravait l'analyse des incidences des crises sur les femmes, y compris dans le cas de la pandémie de COVID-19. Elle a fait remarquer que des normes tenant compte de la dimension de genre, des investissements publics suffisants grâce à une planification et une budgétisation tenant compte des questions de genre et des institutions plus fortes et inclusives accéléreraient la lutte contre les inégalités et les discriminations entre les sexes en ne laissant personne de côté.

55. Le secrétaire du CICPPP a expliqué la manière dont les normes et les règlements pouvaient avoir des incidences sur l'innovation pour le développement durable. Par exemple, les normes et les règlements pouvaient créer une demande susceptible de stimuler l'innovation ; ils pouvaient aussi augmenter le coût des pratiques indésirables, ce qui était également susceptible de stimuler les innovations visant à contourner ce coût. Mais ils pouvaient aussi créer des contraintes, notamment le verrouillage technologique ou la captation de la réglementation. Trouver le bon équilibre entre la complémentarité des normes

et réglementations et les politiques d'innovation traditionnelles ou fondamentales pouvait constituer un facteur d'accélération vers le développement durable.

56. La coordonnatrice de la CEE pour la réduction des risques de catastrophe et secrétaire de la Convention sur les accidents industriels a fait le point sur la septième réunion de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et ses résultats, la feuille de route de Bali ainsi que le Bilan mondial 2022 sur la réduction des risques de catastrophe. Elle a souligné certaines des principales contributions de la CEE au Bilan mondial, et notamment celles du Groupe de travail. Parmi les principales conclusions du Bilan mondial de 2022, que le Groupe de travail examinerait plus en détail, on pouvait énumérer les suivantes :

- L'urgence climatique et les incidences systémiques de la pandémie de COVID-19 annonçaient une nouvelle réalité ;
- La compréhension et la réduction des risques dans un monde d'incertitude étaient fondamentales pour parvenir à un développement véritablement durable ;
- La meilleure défense contre les chocs futurs consistait à transformer les systèmes dès maintenant, à renforcer la résilience en luttant contre les changements climatiques et à réduire la vulnérabilité, l'exposition et les inégalités qui occasionnaient des catastrophes.

57. **Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par les autres organisations. Il a demandé au secrétariat de continuer d'étudier les possibilités de coopération avec d'autres organisations dans le cadre de ses activités (décision 15).**

XIII. Réunion-débat sur les transformations numérique et verte et leurs liens avec les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (point 9 de l'ordre du jour)

58. Le Chef par intérim de la Section de l'accès aux marchés de la CEE a souligné certains des liens que les transformations numérique et écologique pouvaient présenter avec les activités du Groupe de travail. Il a mis en évidence quelques effets positifs que la dématérialisation et la transition écologique pouvaient avoir sur des infrastructures de qualité, notamment la rationalisation des procédures grâce à l'automatisation ou l'utilisation d'outils de réunion virtuelle et d'outils de métrologie numérique. Il a aussi mis en avant les incidences positives potentielles de l'intelligence artificielle et de l'Internet des objets, par exemple pour l'évaluation des risques. Il a également souligné l'importance de la coopération et de la normalisation en matière de réglementation afin d'accroître l'efficacité nécessaire pour faire face aux changements climatiques. Dans le même temps, il a souligné que les autorités responsables de la réglementation chargées de faire face à ces transitions devaient encore trouver des solutions à certains problèmes, par exemple les effets sur les changements climatiques occasionnés par les techniques de stockage des informations. Il a également évoqué les défis que devaient relever les organismes techniques concernant les produits novateurs de haute technologie qui combinaient de multiples caractéristiques et étaient plus difficiles à classer ou qui étaient devenus à peine visibles pour les inspecteurs et les organismes d'évaluation de la conformité.

59. La Présidente du Groupe de travail a présenté un rapport sur le point d'être publié par le Conseil national suédois du commerce, dans lequel étaient mis en évidence les problèmes que l'innovation numérique, et en particulier l'intelligence artificielle, posait à la réglementation technique. Son exposé visait à donner un aperçu de certaines des difficultés liées à l'innovation numérique qui étaient susceptibles d'avoir des répercussions sur de nombreux éléments des infrastructures de qualité et que les communautés responsables de la réglementation devraient aborder dans les années à venir. Dans son exposé, elle a souligné les éléments suivants :

- Le paysage réglementaire avait changé et les innovations numériques en augmentaient la complexité ;

- Les réglementations techniques risquaient de devenir rapidement obsolètes pour les produits novateurs tels que ceux utilisant l'intelligence artificielle ;
- Les réglementations numériques horizontales ne sont pas en phase avec les réglementations sectorielles, ce qui ajoutait à la complexité réglementaire et créait de l'incertitude pour les entreprises ;
- Les modèles de conformité et les stratégies d'application de la conformité (surveillance des marchés) devaient être réévalués pour les produits numériques.

60. Le Directeur de l'OIML a évoqué la manière dont la technologie et la transition numérique transformaient la métrologie et comment la métrologie influençait et faisait progresser la transformation numérique. Il a également expliqué la manière dont les infrastructures internationales de qualité évoluaient en réaction à l'évolution des tendances et des attentes de l'industrie et des consommateurs. Il a aussi présenté un aperçu de l'écosystème de la métrologie et de son évolution numérique, y compris les réseaux intégrés et interopérables. Enfin, il a décrit le lien entre la transition numérique, la transformation numérique et la durabilité environnementale. Ce faisant, il a évoqué la manière dont la métrologie faisait progresser les trois P prioritaires (population, planète et prospérité) des objectifs de développement durable de l'ONU.

61. Le Directeur du CEN/CENELEC a souligné que la normalisation était un élément essentiel pour une infrastructure européenne de qualité. Elle s'attaquait à de nombreux problèmes, dont ceux que posait la transformation numérique. Le CEN et le CENELEC avaient lancé plusieurs initiatives stratégiques pour résoudre les problèmes liés à la transformation numérique et tirer parti des possibilités qu'elle offre, notamment un projet qui fournirait à leurs clients des normes intelligentes.

62. Le Co-Coordinateur du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation du Groupe de travail a rappelé les principes de base de la gestion de risques connus et inconnus et la manière dont l'intelligence artificielle pouvait y contribuer. Il a en outre évoqué la manière dont la cybersécurité, les jumeaux numériques et l'Internet des objets pouvaient contribuer à la qualité des infrastructures. Il a souligné certains problèmes posés par les produits intégrant l'intelligence artificielle, laquelle peut entraîner une modification des produits, l'intégration de préjugés ou l'utilisation de données stockées sur les consommateurs. Au sein du marché européen, cela pouvait nécessiter un changement du régime de sécurité des produits, qui datait de quarante ans, car les notions de produit, de producteur, de préjudice et de marché au sein de ce régime pourraient ne plus être statiques dans les produits incorporant des technologies de pointe.

63. Le Chef de produit de COTECNA a souligné que, pour les pays qui introduisaient le contrôle des importations pour l'évaluation de la conformité des produits, il était crucial d'accroître la cohérence réglementaire et de rationaliser les actions des différentes parties prenantes dans le parcours commercial afin de réduire les obstacles techniques au commerce et de favoriser la conformité. L'adoption de la technologie numérique associée aux processus et procédures adéquats avait le potentiel d'apporter cohérence et harmonisation dans la manière dont les organismes de normalisation géraient leurs activités et de réduire leur empreinte sur le commerce sans mettre en péril la sécurité du public et la protection de l'environnement. Toutefois, il a conclu qu'une stratégie solide, étayée par un cadre complet et pratique, était essentielle pour réaliser les investissements appropriés en vue de la transformation numérique.

64. La secrétaire du Groupe de travail a présenté les résultats du webinaire de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, tenu le 8 juin et intitulé « Les normes par rapport aux questions de genre, à la dématérialisation et à l'environnement ». Elle a souligné certains des points positifs de la transition numérique, notamment les faits que les conférences numériques permettaient des réunions plus inclusives et que la technologie était un facteur de progrès et de création de débouchés. Elle a également rappelé certains effets négatifs potentiels de la transition numérique, par exemple le fait que l'intelligence artificielle intègre des préjugés liés au genre, l'omission de données désagrégées dans les banques de données ou le préjugé lié au genre dans les algorithmes d'historique de recherche.

65. La Présidente du CEFAC-ONU a évoqué les travaux sur la dématérialisation et l'importance de considérer tout échange de données comme faisant partie d'une chaîne d'approvisionnement mondiale et pas seulement dans le contexte de son seul processus d'affaires. Une perspective intersectorielle et multimodale était nécessaire pour garantir que les données puissent être réutilisées de manière transparente tout au long du cycle de vie de la transaction dans la chaîne d'approvisionnement. Elle a également présenté les travaux du CEFAC-ONU sur la dématérialisation de la traçabilité ainsi que les technologies appuyant la traçabilité logistique telles que l'Internet des objets et l'intelligence artificielle.

66. La délégation du Royaume-Uni a demandé s'il existait des domaines dans lesquels le CEFAC-ONU et le Groupe de travail pourraient collaborer à l'avenir. La secrétaire du Groupe de travail a suggéré que tous les documents requis (certificats de conformité, certificats de qualité et autres) pourraient être basés sur la sémantique et sur les projets du CEFAC-ONU. Elle a suggéré qu'il serait aussi possible de coopérer dans le cadre d'une éventuelle mise à jour de la liste de codes UN/EDIFACT sur les salutations ou de la liste de codes sur les genres, de sorte qu'y soient pris en compte les travaux de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre car ainsi ces travaux seraient automatiquement répercutés dans tous les messages utilisant ces listes de codes. Enfin, le représentant du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a expliqué que le Groupe d'experts collaborait au domaine du guichet unique du CEFAC-ONU et travaillait sur la gestion du risque dans les systèmes de guichet unique.

67. La responsable des affaires économiques de l'OMC a rappelé que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises étaient des innovatrices importantes et que les petits entrepreneurs étaient susceptibles de contribuer à la technologie nécessaire à la décarbonation. Elle a rappelé que ces entreprises étaient également un élément majeur de l'économie mondiale et des fournisseurs importants, ce qui signifiait que le développement durable et le commerce international ne pouvaient se faire sans elles. Enfin, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises étaient prêtes à changer et étaient conscientes de l'importance de la décarbonation, mais elles devaient avoir accès aux technologies de l'information et de la communication et à des politiques réglementaires environnementales claires pour réussir.

68. La délégation de la Commission européenne a rappelé l'importance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et a félicité la représentante de l'OMC pour son exposé.

69. La Co-Coordonnatrice du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a évoqué l'influence que pouvait avoir l'environnement juridique sur lequel reposent les technologies sur le développement du paysage commercial numérique et vert. Elle a indiqué qu'il existait une relation fragile entre les cadres réglementaires et la gestion des risques avec des outils numériques s'agissant de favoriser la conformité et la bonne application des processus dans le cadre du commerce vert. En effet, les nouveaux actifs exigeaient de nouvelles approches stratégiques pour dégager la valeur attendue lors des échanges commerciaux le long des chaînes de valeur et dans les feuilles de route technologiques. La Co-Coordonnatrice a suggéré de repenser l'orientation des systèmes pour évaluer s'ils fonctionnaient comme on l'attendait. Dans cette perspective, il pouvait être intéressant de développer davantage l'environnement juridique sur lequel reposent la technologie et la souveraineté numérique au moyen de croisements entre les normes et les réglementations pour le développement durable ainsi que la gestion des risques dans les systèmes réglementaires. Elle a conclu en disant que la transformation était orientée par la technologie.

70. La Présidente du CEFAC-ONU a rappelé que de nombreuses évolutions technologiques avaient eu lieu au cours des dernières décennies et que l'aspect humain était la seule chose qui restait constante parmi tous ces changements. Elle a recommandé d'envisager ces transformations sous l'angle humain plutôt que sous l'angle purement technologique.

71. Un expert du Groupe de travail représentant la société Deytec a ensuite détaillé les technologies avancées susceptibles d'avoir un effet sur les infrastructures de qualité et de contribuer à la réalisation du Programme 2030, notamment l'intelligence artificielle, la

chaîne de blocs, la robotique, l'impression 3D et les aéronefs sans pilote. Il a souligné un certain nombre de défis à relever, parmi lesquels la gouvernance, la coordination des normes, la protection de la vie privée et l'inclusion d'experts des économies en développement. Il a souligné les avantages substantiels des technologies numériques pour les économies en développement.

72. Le représentant du Tadjikistan a affirmé qu'il était important d'améliorer les infrastructures de qualité grâce à la technologie. Il a décrit certaines des initiatives en cours au Tadjikistan, notamment le programme d'exportation de l'État pour la période 2021-2025, qui visait à soutenir les procédures nationales et la capacité de production en utilisant l'administration en ligne et le commerce électronique. Il a présenté le portail commercial qui aidait les entrepreneurs, notamment pour les procédures de certification. Il a souligné que le système de guichet unique avait été introduit avec succès au Tadjikistan. Ces avancées contribuaient à satisfaire aux exigences de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

73. La représentante du Royaume-Uni a souligné que le Groupe de travail était un forum précieux qui permet de réunir les organisations internationales, les gouvernements et les acteurs des infrastructures de qualité, et qu'il aidait les gouvernements à comprendre le rôle que ces infrastructures pouvaient jouer dans l'appui aux transitions verte et numérique grâce à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. Elle a souligné que StartEd était un excellent moyen de faire passer le message aux entreprises ; elle a indiqué qu'un intervenant avait fait observer la veille que les entrepreneurs contournaient les modèles d'emploi traditionnels et qu'il était donc nécessaire de réfléchir de manière créative à la façon dont ils entendaient parler des normes. Elle a également souligné l'importance de normes tenant compte des questions de genre pour les transitions verte et numérique (par exemple en faisant référence aux préjugés liés au genre dans les algorithmes et l'intelligence artificielle, aux incidences différentes des changements climatiques sur les femmes ou aux obstacles différents en matière d'information pour les commerçantes). Elle a conclu en suggérant que le Groupe de travail devait tirer le meilleur parti des liens disponibles au sein de la CEE, par exemple avec l'équipe chargée de l'innovation ou le CEFAC-ONU. Elle a suggéré qu'il convenait de se concentrer sur les domaines où le Groupe de travail pouvait apporter la plus grande valeur ajoutée et de s'appuyer sur les points forts existants.

74. La représentante de la Commission européenne a suggéré que le Groupe de travail établisse quelques recommandations sur la transition numérique et verte. Elle a souligné que le numérique et l'écologie devaient être considérés ensemble, car ils étaient fortement liés, et l'utilisation de solutions numériques aiderait bien souvent à permettre des transitions vertes.

75. La Vice-Présidente du Groupe de travail a souligné que l'économie circulaire pouvait susciter des difficultés pour le commerce et notamment pour l'évaluation de la conformité. Des marchandises réadaptées ou recyclées pouvaient changer de destination, de sorte que la certification initiale pour leur mise sur le marché pouvait ne plus être applicable. Elle a souligné la nécessité de s'assurer que la certification conservait sa pertinence. Le Groupe de travail pouvait fournir des orientations utiles sur ce point ainsi que sur la conformité après commercialisation.

76. Le Groupe de travail a pris note du thème proposé pour la soixante-dixième session de la CEE (les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE) et des liens que ce thème pouvait avoir avec ses activités principales. Il a demandé au Bureau d'étudier ces liens et de proposer des solutions pour soutenir les transformations numérique et verte dans la limite des ressources disponibles et en coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes et les partenaires de développement concernés, selon qu'il conviendrait (décision 16).

XIV. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

77. Le secrétariat a annoncé qu'il avait été en mesure de réserver des salles de réunion pour la session annuelle de l'année suivante, qui devrait se tenir les 23 et 24 novembre 2023

(deux jours). Le secrétariat essaierait de réserver l'après-midi du 22 novembre pour une manifestation parallèle.

78. **Le Groupe de travail a décidé de tenir sa trente-troisième session les 23 et 24 novembre 2023. Celle-ci pourrait être précédée d'une réunion d'une demi-journée sans interprétation sur un sujet à déterminer (décision 17).**

XV. Adoption du rapport (point 11 de l'ordre du jour)

79. **Le Groupe de travail a adopté les décisions et le rapport de sa trente-deuxième session, tels qu'ils figurent dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/2. Il a demandé au secrétariat d'établir la version finale du rapport en vue de sa publication (décision 18).**
